Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-08-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

EXTRAIT

Séance du 12 juin 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

N°8-
ADMINISTRATION GENERALE

Mise à jour du guide de la commande publique

Rapporteur :

M. Etcheverry,
adjoint

Pouvoirs :

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Mirentxu Largounez conseillère municipale à Manuel de Lara conseiller municipal

Date de la convocation : 5 juin 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Ainara Sistiaga, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-08-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

N° 8 – ADMINISTRATION GENERALE

Mise à jour du guide de la commande publique

M. Etcheverry, 1er adjoint, expose :

Par délibération du 20 mars 2009, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un guide interne de la commande publique, modifié au fur et à mesure de l'évolution de la législation.

Les grands principes qui régissent la commande publique sont les suivants :

- liberté d'accès à la commande publique,
- égalité de traitement des candidats,
- transparence des procédures.

Cette nouvelle version du guide interne de la commande publique de la Commune de Saint-Jean-de-Luz ajuste actualise les procédures d'achat de la ville conformément aux décrets n° 2025-1383 du 29 décembre 2025 et n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 ainsi que l'avis relatif aux nouveaux seuils publiés au Journal officiel du 26 décembre 2025 présenté en annexe.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les modifications apportées au guide de la commande publique présenté en annexe 5.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 4 juin 2026,

- approuve les modifications apportées au guide de la commande publique présenté en annexe 5.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)

Jean-François Irigoyen